

Compte rendu Conseil de quartier Mâtel Saint Roch du Jeudi 1^{er} Décembre 2016

- M. Yves Nicolin, Maire de Roanne,
- M. Eric Harismendy, Président du conseil Mâtel Saint Roch,
- Mme Hélène Lapalus, Adjointe au Maire, en charge de la jeunesse et du Conseil Municipal d'Enfants, et Vice-Présidente du conseil de quartier Mâtel Saint Roch,
- les membres du conseil de quartier Mâtel Saint Roch,
- Mme Catherine Dufosse, Adjointe aux Affaires Scolaires et de l'Enfance,
- M. Nicolas Reveret, Chef de Cabinet du Maire,
- M. Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
- Mme Agnès Desporte, responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

M. Harismendy accueille l'assemblée et déroule l'ordre du jour.

Les travaux de voirie

M. Jandard énumère toutes les demandes de voirie formulées par le conseil, et les réponses apportées. Tableau ci-joint.

M. Maire participe à des échanges sur divers points :

- Les aménagements Rue de Mâtel : une rencontre très constructive a eu lieu le 8 Novembre dernier ; elle conviait M. Espitallier, Directeur de l'école de Mâtel, les parents d'élèves, les riverains et les services de la Ville, et a permis de valider les propositions de la Ville : 40 places de stationnement matérialisées devant l'école, deux places pour personnes à mobilité réduite, à proximité de l'entrée de l'école, et la création d'un passage piétons aux normes PMR. Huit places, de grande capacité, seront réservées à la prise en charge et à la dépose des élèves, pendant les périodes scolaires. A noter que le parking Saint Roch, situé rue Branly, permettra également le stationnement des véhicules des parents des élèves des classes élémentaires, dont l'entrée est maintenue rue de Charlieu. Une seconde réunion sera programmée début 2017 pour examiner les compléments d'aménagements, dont un nouvel emplacement pour les trois gros containers.
- Des conseillers s'expriment sur les vitesses élevées sur certaines voies, notamment Bd Edgar Quinet, Quai du Canal...M. le Maire indique, à titre d'exemple, une moyenne de vitesse de 37km/h, devant l'école de Mâtel, en dépit des ressentis bien supérieurs, et précise que lorsque les relevés de vitesse confirment des moyennes très inférieures à la moyenne règlementaire, il est difficile de prendre des mesures coercitives.
- Demande de cameras rue de Charlieu : l'implantation des caméras a été dictée par la carte de la délinquance indique M. le Maire. Le réseau de vidéo protection monte actuellement en puissance et verra prochainement apparaître un nouvel équipement : des caméras embarquées dans un véhicule, destinées à surveiller d'éventuels trafics sur des lieux déjà identifiés.
- La mise en place des feux de travaux rue Branly ne prend pas en compte la traversée des piétons : il s'agit d'un désagrément très temporaire.

Les animations

M. Harismendy fait un point sur les animations :

- Dimanche 13 Novembre, 7^{ème} édition de la Fête d'Automne. Une belle manifestation avec une mention toute particulière à M. Sautet et son karaoké. Pour autant, la baisse de participation à cette animation, constatée l'an dernier, s'est confirmée sur cette édition. La réflexion est donc engagée sur le nouveau souffle à donner à cette fête. En attendant, Lundi 10 Janvier, 18h30, au Centre Social la Livatte, les enfants partageront le traditionnel goûter des « retours de ballons ».
- Jeudi 22 Décembre 2016 à 17h30, fête de Noël en partenariat avec les commerçants : calèche du Père Noël prise en charge par le conseil, et retraite aux flambeaux. M. Harismendy sollicite toutes les bonnes volontés dès 17h pour encadrer les enfants, dont le regroupement se fera à l'école.
- 16 Décembre à 10h10, goûter de Noël des enfants, à l'école de Mâtel, pris en charge par le conseil de quartier, que M. Espitallier remercie.

Retour sur la réunion du 4 Novembre avec les Présidents

M. Harismendy relate la très bonne ambiance de ce dîner de travail qui conviait l'ensemble des Présidents et vice-Présidents des conseils, autour de M. le Maire ; il a souligné et remercié leur implication et leur rôle incontournable dans leurs quartiers. D'un point de vue des demandes émanant des conseils, il est à noter qu'elles ont reçu plus de 80% de réponses positives sur l'ensemble des quartiers.

Les questions diverses

M. le Maire participe à des échanges sur divers points.

- Mme Violet évoque une problématique du stationnement autour de la Livatte et du nouveau Centre Social. M. le Maire indique que les automobilistes peuvent entrer directement dans la cour devant le centre social, où la capacité de stationnement est suffisante. Les services procéderont au marquage du stationnement, tout comme sur la rue Nicolas Benoit. Par ailleurs, une réflexion sera conduite sur le devenir du bâtiment de l'ex-école de la Livatte.
- M. Harismendy remercie pour la réactivité des réponses des services de la Ville, aux demandes du conseil.
- Demande d'installation de quilles sur la place de stationnement retirée rue Albert Thomas.
- Impasse Branly ; le revêtement goudronné posé après les travaux de réfection de la voie est de très mauvaise qualité. M. le Maire demandera à la Roannaise de l'Eau d'être plus vigilant sur les prochains travaux de la rue Branly.
- Quelle est la nature des travaux engagés rue Branly ? Depuis le 28 novembre 2016, un chantier de renouvellement du collecteur d'égout et des branchements des particuliers a démarré, depuis la rue de Charlieu jusqu'à l'impasse Branly (travaux de la Roannaise de l'Eau confiés à l'entreprise SMTP). Il s'achèvera courant Février 2017. La circulation des riverains sera maintenue mais restreinte (circulation en double impasse). Au début des travaux, la circulation sera également restreinte rue de Charlieu au niveau du carrefour Branly/Charlieu (gestion par des feux en alternat).

- Les conseillers évoquent le nouveau gymnase Bd de Belgique qu'ils qualifient de très réussi.
- Quel est le devenir des bâtiments ex Démurger, rue de l'Oudan ? M. le Maire indique leur rachat par un investisseur. Un plan d'aménagement a été déposé, mais aucun projet n'est défini à ce jour.
- Quel est le devenir des anciens bâtiments du centre social Branly ? ils appartiennent à la Caisse d'Allocations Familiales qui n'a pas manifesté ses intentions.
- Quel est le devenir de l'établissement Troigros après leur déménagement ? La famille Troigros n'est pas propriétaire de l'ensemble des bâtiments, sans quoi, elle aurait pu envisager la création de chambres d'hôtes.
- M. Espitalier demande des informations sur le devenir des bâtiments du Toit Familial, rue Branly ; seront-ils démolis ? M. le Maire confirme la démolition de ces immeubles vétustes. Toutefois, à ce jour, aucun projet n'est en cours.
- M. Espitalier souligne la nécessité de sensibiliser les associations qui investiront les locaux de l'ex maternelle Mâtel. Leurs activités devront être compatibles avec la présence d'enfants à proximité.
- Carrefour Liberté / Mâtel : enlever une place de stationnement et remplacer par des quilles, pour favoriser la visibilité.
- La pénurie de médecins dans le quartier : elle est certes une réalité, mais dont les contraintes seront compensées par l'arrivée prochaine de médecins sur le secteur Mulsant, dans le cadre d'un projet privé, et par la création d'un centre de soins Boulevard JB Clément (médecins salariés).
- Mme Berchoux annonce son déménagement du quartier pour rejoindre le centre-ville, et intégrer son conseil. Elle remercie les conseillers qui lui ont donné leur confiance pendant sa période de présidence du conseil Mâtel, dont elle gardera un excellent souvenir.

En cette dernière séance plénière de l'année 2016, Mme Lapalus souhaite remercier tous les conseillers pour leur investissement, qui a concouru à une belle année de travail, dans une ambiance chaleureuse, et offre le verre de l'amitié à tous les participants.

M. Harismendy clôture la séance à 19h30.

**Le prochain conseil de quartier Mâtel Saint Roch aura lieu
Jeudi 9 Mars 2017, à 18h30, au Centre Social La Livatte.**